

# CHRONIQUE

## de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'Analyses et de Publicité

**Confidentiel :**

**Après avoir encaissé le magot du gouvernement :**

**L'un des 09 députés exclus de l'Hémicycle vient d'acheter une voiture RAV4 à l'une de ses maîtresses**

P3



## Que se passe-t-il au juste à la TVT?

P3

**Vœux de OBUTS à la presse togolaise :**

**Agbéyomé Kodjo tourne le dos au CST et soutient l'Appel des patriotes de Fulbert Attisso**

P.4

**Est-ce un volte-face ou un simple calcul politique ?**



**Publication du rapport d'audit des marchés passés en 2011**

**L'ARMP veut garantir la conformité et la transparence dans l'attribution des marchés publics**

P.6&7



René Kapou, DG de l'ARMP

**Hausse des prix des produits pétroliers à la pompe/Malgré les mesures d'accompagnement promises par le gouvernement**

**Des organisations des consommateurs annoncent un sit-in**

P.3

# Le Rotary club Lomé cocotiers et le club Saint Jean de Dieu veulent consolider la paix entre les peuples

" La paix dans le monde passe par l'amitié entre les peuples ", c'est sur ce thème que la 1ère édition de la semaine de l'Amitié entre les peuples a été lancée le 31 janvier dernier dans les locaux de l'hôtel Dodava à Lomé. L'événement est initié par le Rotary club Lomé Cocotiers et le club Saint Jean de Dieu. Les activités de cette initiative se dérouleront du 15 au 23 Février. Placée sous le haut patronage du Président de la République, Faure Gnassingbé, cette initiative vise à préserver la paix et l'entente entre les peuples.

L'objectif visé est de créer, au plan national voire régional, un cadre de convivialité et d'éveil des réflexions afin de favoriser notamment la consolidation de l'esprit de solidarité, de tolérance et d'entente mutuelle entre



La table d'honneur lors du lancement

les personnes de différentes nationalités vivant sur le territoire national.

Selon le président du comité d'organisation, M. Akue Bitchy Gaudy, " la préservation et la consolidation de la paix nécessitent des efforts soutenus et continus à tous les niveaux et plusieurs initiatives sont en cours au plus haut niveau tant au plan national qu'international

pour la promotion de la paix et l'amitié dans le monde ".

Le Rotary club Lomé Cocotiers et le club Saint Jean de Dieu s'inscrivent dans cette dynamique en s'engageant à consacrer chaque année au Togo, une semaine à la promotion de l'amitié, l'entraide et la solidarité entre les peuples, indispensables à la charpente de l'architecture mondiale de la

paix.

" La recherche constante de la paix est finalement un immense chantier. Sa réalisation exigera un faisceau convergent d'initiatives et d'attitudes pertinentes. Il nous appartient de la bâtir sur la base de la solidarité séculaire qui unit nos peuples et nos nations. Les générations futures le consolideront. C'est en tout cas, notre espoir et notre foi ", a souhaité M. Akue.

Pour cette 1ère édition, la semaine de l'Amitié entre les peuples sera marquée par des activités socio-économiques et culturelles de masse, des actions humanitaires en faveur de la santé de la mère et de l'enfant et des réjouissances populaires dans les quartiers de Lomé et de ses environs.

A l'avenir, cette initiative pourrait être prise en charge par l'ensemble des clubs services du Togo, voire de la sous-région

afin de leur offrir l'occasion de fédérer leurs énergies autour d'un projet commun d'importance pour une bonne visibilité et un meilleur impact de leur engagement dans la cité.

Le projet est parrainé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Notons que le Rotary est un réseau mondial de 1,2 million de décideurs solidaires qui mettent leurs compétences au service des causes humanitaires les plus pressantes.

Le Club Saint Jean de Dieu est une association créée en 1980 par de jeunes cadres chrétiens qui ont choisi de vivre ensemble leur foi par les œuvres en conjuguant leurs efforts pour voler aux secours des plus démunis. " Frères, faites du bien à vous-mêmes en aidant les autres ", tel est leur slogan.

Carole AGHEY

## Monitoring de l'activité parlementaire :

# La CNSC-Togo pour un parlement de proximité

Dans le cadre du projet "Monitoring de l'activité parlementaire", la Concertation Nationale de la Société Civile du Togo (CNSC-Togo) a présenté, mardi dernier à Lomé, la première édition de son " Libre bleu sur l'activité parlementaire ".

Résultat du suivi de l'activité parlementaire depuis le début de la 5ème législature par la CNSC-Togo, cette initiative vise la promotion citoyenne d'un parlement de proximité sur la Terre de nos Aïeux. Le document ainsi présenté prend en compte quatre



La table d'honneur lors de la rencontre

secteurs sociaux : l'éducation, l'environnement, la santé et les droits de l'homme.

Il est question, au cours du

monitoring, d'apprécier les activités des élus du peuple et des groupes parlementaires dans les quatre secteurs sociaux sus-

mentionnés et l'effet induit ou la conséquence de ces actions sur les conditions de vie des citoyens. Ainsi, un réajustement des actions entreprises par l'hémicycle peut être proposé afin d'aboutir à une meilleure efficacité des politiques publiques.

Notons que le monitoring de la première session parlementaire s'est déroulé d'octobre 2013 à janvier 2014. Au cours de cette période, on note comme actions le vote du budget 2014, le passage du ministre Florent Maganawè des Enseignement Primaire et Secondaire devant les députés au temps forts de la

crise dans le secteur de l'éducation, etc.

Parlant de la proximité des députés des populations, le CNSC-Togo regrette que les élus du peuple n'aient pas senti le besoin de descendre sur le terrain pour expliquer aux citoyens " l'adoption de la loi des finances exercice 2014 ainsi que les actes posés dans le sens du contrôle de l'action gouvernementale ".

En vue d'améliorer la communication entre le parlement et la population, la CNSC-Togo recommande au gouvernement de prendre des mesures nécessaires afin de garantir la diffusion des séances plénières par les médias, leur traduction en langues nationales et en langage gestuel.

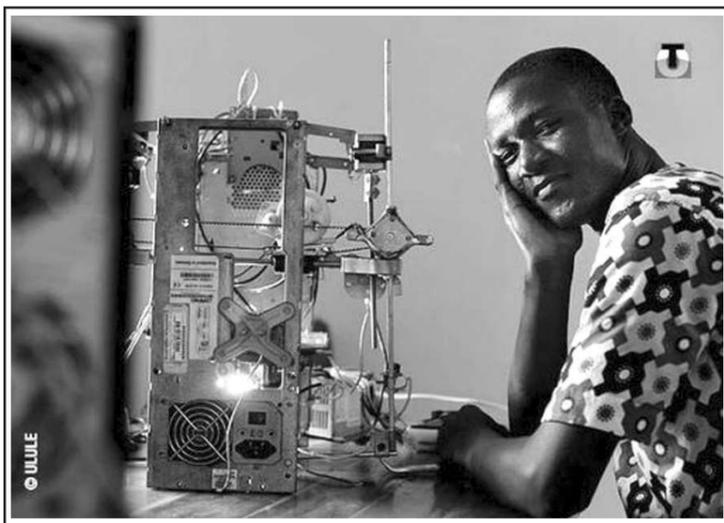
JPB

## Afate Gnikou, le Togolais concepteur de l'imprimante 3D

# Son projet : W.Afate sera présenté à New York

Un génie togolais vient de se faire connaître à travers son œuvre. Il s'agit de M. Afate Gnikou qui a mis au point un projet dénommé W.Afate. C'est un projet qui consiste à récupérer les débris informatiques, de les assembler pour en faire une imprimante 3D baptisée "W.Afate 3D Printer". W.Afate est la composition de "W" pour WoeLab et Afate, le nom de l'auteur.

Notre compatriote, Afate Gnikou à la tête de l'incubateur WoeLab, est le concepteur d'une imprimante 3D fabriquée à partir de déchets informatiques. Son ambition est de construire l'imprimante 3D du pauvre, écologique et



démocratique, made in Africa.

Son projet génial sera présenté ce mois à New York lors du Salon 3D printshow.

L'impression 3D permet de produire un objet réel : un

opérateur dessine l'objet sur un écran. Le fichier est ensuite envoyé vers une imprimante spécifique qui le découpe en tranches et dépose ou solidifie de la matière couche par

couche pour obtenir la pièce finale. L'empilement des couches crée le volume. L'imprimante traite différents types de supports : bois, plastique, métal.

Les applications vont de l'industrie - la production de voitures, d'avions, de biens de consommation - à la visualisation de projets, de vérification d'ergonomie pour l'architecture ou les études de design.

D'abord technologie haut de gamme, l'imprimante 3D tend à devenir de plus en plus accessible dans son utilisation. Les prix sont également à la baisse.

Pierre/republicoftogo

**CHRONIQUE**  
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest  
Récépissé n°0338/05/03/08  
15 BP : 82 Lomé - Togo  
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

**Directeur de la Publication**  
**ALIZIOU ESSODINA**  
90 01 21 69

**REDACTION**

**AGBANDA Pierre**  
**Carole AGHEY**  
**A. KAPO**  
**B. Talom.**  
**Jean-Pierre B.**

**Imprimerie St Louis**  
Tirage : 2000 ex.

**Confidentiel :****Après avoir encaissé le magot du gouvernement :****L'un des 09 députés exclus de l'Hémicycle vient d'acheter une voiture RAV4 à l'une de ses maîtresses**

Les anciens députés de l'UFC démissionnaires viennent de bénéficier d'une indemnisation suite à leur départ de l'hémicycle. Ils viennent en effet d'encaisser un pactole de 240 millions de F CFA mais tentent de faire croire à leurs militants qu'ils ont gardé ces sous dans un coffre fort en attendant. Le premier vice-président de l'ANC, Patrick Lawson, affirmait lors de leur marche hebdomadaire de samedi que le gouvernement avait fait un virement sur leurs comptes. Mais lorsqu'ils ont demandé à savoir à quoi correspond cette somme, le gouvernement leur a répondu que c'est leur indemnisation suite à leur renvoi de l'Assemblée nationale. " Or nous attendons un montant plus élevé que ce virement. C'est pourquoi nous n'avons pas voulu en rendre compte à nos militants avant de connaître les tenants et les aboutissants. Ce n'est pas une volonté de cacher l'information,

mais plutôt de savoir les contours de cet argent avant toute utilisation ", disait Patrick Lawson à notre confrère " leto-govi.com ".

Le premier vice-président de l'ANC ne semble pas avoir dit la vérité à ses militants puisque les banques disent le contraire tout comme leur train de vie qui a considérablement changé ces derniers temps. L'un des heureux récipiendaires de cette manne dont nous préférons taire le nom s'est fait rapidement peau neuve au lendemain du virement des sous. L'une de ses maîtresses se confiait ainsi à son frère : " On dirait que Toton a gagné à la loterie. Il m'a acheté la voiture de mon rêve, une RAV4 à 5 millions de F CFA ". Or cet achat a eu lieu au moment où le virement a été fait. Ce qui signifie que les anciens députés démissionnaires de l'UFC ont bel et bien empoché l'argent en catimini sans faire du bruit et l'ont utilisé comme bon leur sem-

ble.

Selon des indiscrétions venant de certains cadres du parti qui n'ont pas digéré ce black out sur cet argent, l'option était de faire tout pour que les militants ne soient pas informés sinon ces derniers viendraient les envahir avec leurs problèmes alors qu'eux-mêmes ont des dettes à payer. C'est donc pour éviter d'être envahis par les militants que les 09 députés transhumants, y compris le président national de l'ANC, Jean-Pierre Fabre (resté jusque là muet sur cette affaire) ont préféré entretenir un silence radio sur cet argent.

Et pourtant, ces militants à qui on tente de cacher l'effectivité du magot, ont beaucoup marché dans cette affaire d'exclusion des députés transhumants pour réclamer leur retour à l'Assemblée Nationale. Ils ont battu le pavé en bravant les gaz lacrymogènes pour que les 09 députés exclus soient rétablis

dans leurs droits. Aujourd'hui que ces députés ont perçu les sous en guise de dédommagement, l'honnêteté voudrait qu'ils l'annoncent à leurs partisans.

Maintenant que la presse en parle, le premier vice-président tente de justifier leur malhonnêteté en s'attaquant aux journalistes. Nombreux sont les militants qui ont été choqués par ce comportement de leur responsable. " J'ai été blessé au cours d'une marche organisée par les députés exclus pour réclamer leur réintégration à l'Assemblée Nationale. Et dire que Faure Gnassingbé leur a donné des millions pour les dédommager et qu'ils ne nous disent rien ! C'est inadmissible. Cette attitude nous montre que si demain notre parti prenait le pouvoir, nos leaders choisiraient de nous ignorer royalement en ne s'occupant que de leur propre bien-être. Cette affaire me rappelle le comportement du député de ma circonscription électorale qui, dès son élection à

l'Assemblée, est devenu arrogant et insolent alors qu'avant son élection on mangeait et buvait du sodabi (boisson locale) ensemble. Mais depuis qu'il a été élu, il a adopté un comportement de mépris à notre égard. C'est regrettable que notre président national Jean-Pierre Fabre puisse se comporter ainsi en se taisant sur ce magot qu'ils viennent d'empocher ", fulminait Ayayi Ange-Herman, résident à Adjololo Nyekonakpoè.

Comme ce militant de première heure de l'ANC, nombreux sont les militants qui, après avoir appris l'affaire des millions encaissés par les 09 responsables de l'ANC, sont totalement déçus de ce comportement et émettent des doutes sur leur sincérité. Ils estiment que le comportement de leurs leaders est un mépris à leur endroit.

Aliziou Dominique

**Que se passe-t-il au juste à la TVT**

Depuis quelque temps, l'atmosphère lourde qui règne à la TVT connaît un regain de tension avec l'entrée dans la danse des médias privés. En effet, le tout puissant Directeur de la télévision Togolaise (TVT), le sieur Kouessan YOVODEVI, incapable de gérer la haine et la division qu'il a savamment semées, s'acharne sur l'une de ses collaboratrices dont le seul tort est d'être l'épouse du Premier Ministre, Arthème AHOOMEY-ZUNU qui n'a pas besoin de tout cet agitement pour sa convalescence et surtout pour sa rapide récupération après son hospitalisation en France à moins que tout ceci ne soit fait dans le dessein inavoué de la destabiliser moralement pour sapper sa reprise de travail que beaucoup dans l'entourage de K. YOVODEVI n'avaient jamais entrevue !



ne se rappelle pas sa fameuse phrase " Faut-il rire ou pleurer ? " qui a failli faire sortir l'armée de ses casernes, n'eût été l'intervention du Père de la Nation, feu GNASSINGBE Eyadema qui a su contenir les velléités revanchardes des familles éplorées et des soldats ?

L'homme sentant sa fin prochaine, se débat comme un diable tombé dans l'eau bénite en usant des moyens les plus déloyaux, ignominieux et abjects pour se maintenir à un poste qui vacille depuis trop longtemps. A cet effet, il instrumentalise la presse écrite et audio-visuelle pour régler ses comptes à ses propres collaborateurs en se présentant en victime.

C'est honteux et indigne d'un responsable de la première chaîne de communication du pays d'utiliser la presse privée pour régler ses comptes.

K. Gnatépé

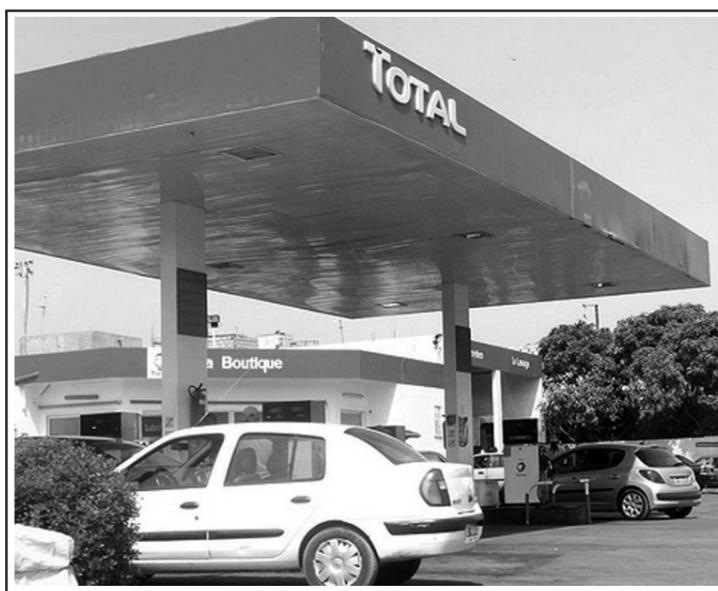
**Hausse des prix des produits pétroliers à la pompe Malgré les mesures d'accompagnement promises par le gouvernement****Des organisations des consommateurs annoncent un sit-in**

Les 16 janvier 2014, les Togolais ont été surpris par une nouvelle augmentation des prix des produits pétroliers à la pompe. Cette annonce faite par le gouvernement a suscité un grincement de dents chez la population. Afin de minimiser les effets néfastes de cette hausse, le gouvernement a prévu des mesures d'accompagnement.

Parmi celles-ci, on peut citer la réduction de l'impôt sur le revenu des transports, l'augmentation du parc de la SOTRAL pour le transport interurbain, l'augmentation de la ligne budgétaire de la césarienne, etc.

Cette dernière augmentation du prix des produits pétroliers à la pompe n'a pas laissé indifférents les consommateurs. L'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) avait dénoncé sa mise à l'écart par le gouvernement lors de la prise de cette décision qui, a-t-elle indiqué, aura des " conséquences lourdes " sur le consommateur en ces temps de vie chère.

Le débat est loin d'être clos. Une manifestation est prévue pour dénoncer cette hausse. Les organisateurs, en l'occurrence



les associations LCT, CRAPH, CACIT, Vision Solidaire, LTDH, EDH, MMLK et ABEJ estiment que cette hausse continue de "causer de véritables conséquences néfastes au sein de la population togolaise".

Au cours d'un point de presse tenu hier au siège de la LTDH, ces associations ont condamné le refus par le gouvernement d'entrer en discussion avec elles en vue de trouver des solutions à cette situation. Aussi projettent-elles d'organiser un sit-in devant le ministère du Commerce demain 7 février, histoire de

contraindre les autorités à revenir sur leur décision.

Face à cette initiative, le gouvernement devra prendre les dispositions pour accélérer la mise en œuvre des mesures annoncées, afin que les consommateurs dans leur ensemble ne subissent pas trop les effets de cette hausse et l'éviter de donner l'occasion à certains individus de se saisir de cette occasion pour organiser des manifestations violentes dont les objectifs seraient ailleurs. Il en va de la paix sociale et du bien-être des populations.

Pierre

**Vœux de OBUTS à la presse togolaise :**

**Agbéyomé Kodjo tourne le dos au CST et soutient l'Appel des patriotes de Fulbert Attisso . Est-ce un volte-face ou un simple calcul politique ?**

Comme il est de coutume, chaque début d'année, l'on présente ses vœux à ses proches. Cette tradition semble s'emparer du cœur de certains hommes politiques togolais. Après le parti UNIR qui a présenté ses vœux aux médias le 27 décembre dernier, c'est le tour de l'Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire (OBUTS), parti de l'opposition, de convier, le 1er février dernier à son siège à Lomé, la famille des professionnels des médias à un petit déjeuner de presse. Occasion pour Agbéyomé Kodjo et son parti de présenter leurs vœux et leur nouvelle approche politique à l'ensemble des Togolais. En proposant une refondation de la démarche de l'opposition, Kodjo Agbéyomé tourne ainsi le dos au Collectif Sauvons le Togo (CST) dont les méthodes sont bien connues et les principaux leaders ont le mot "changement" sur leurs lèvres mais ne sont pas aptes à opérer le changement au sein de leurs partis respectifs.

" L'année 2013 fut tout autant éprouvante pour le peuple togolais, les leaders politiques que pour votre profession. Nous souhaitons que 2014 soit lumineuse à tous égards pour nous tous, et surtout pour nos populations dont l'horizon ne cesse de s'obstruer dans un quotidien structuré par l'angoisse et le déchirement face à la multitude de défis à relever pour survivre. " C'est par ces mots que le leader de l'OBUTS a débuté son allocution d'un ton rassurant, la mine serrée, les yeux rivés sur son auditoire.

Dressant le tableau de la situation politique avec beaucoup de regrets face aux nombreuses déceptions, Agbéyomé Kodjo confesse à la presse qu'il est temps, après 24 ans de lutte politique stérile, " de tirer les enseignements utiles " et de repenser la stratégie d'approche. Au pouvoir, le leader de OBUTS lance un appel solennel afin " d'œuvrer dans le sens de l'apaisement social, préalable indispensable pour la réconciliation nationale car sans elle, l'émergence d'une société de confiance, de justice sociale et de prospérité partagées par tous serait vaine ", souligne Agbéyomé Kodjo.

A ses camarades de lutte, le leader de OBUTS demande de taire leurs rancœurs et d'accorder leurs violons afin de " réclamer ici et maintenant un dialogue franc et sincère qui devra déboucher sur un quadruple enjeu politique, notamment l'enjeu d'apaisement social,

celui des réformes politiques et institutionnelles sans compter les enjeux électoraux " .

Pour ce faire, M. Kodjo, tout en



demandant à ses pairs de l'opposition de lui emboîter le pas, inscrit son parti dans une " réorientation stratégique et tactique de son action politique ". Ceci afin d'oublier les nombreux échecs des 24 années de lutte et de déboucher alors sur " le changement démocratique au Togo ". Cette réorganisation stratégique et tactique, selon OBUTS, ne peut " prendre forme qu'à travers un format politique simple et cohérent accessible à toutes les filles et tous les fils du Togo tout entier. " Cette nouvelle action politique proposée par le parti OBUTS, repose sur quatre axes principaux " , à savoir : le cœur ouvert, la confiance, la solidarité

partagée et la prospérité partagée par tous.

**Agbéyomé Kodjo balaye du revers de la main les accusations d'Abass Kaboua**

La dernière sortie sur une radio de la place de Kaboua Abass, leader du Mouvement Républicain Centriste (MRC), accusant Agbéyomé Kodjo d'être derrière les incendies des grands marchés de Lomé et de Kara, n'a pas laissé indifférent le leader de l'OBUTS.

A ces accusations, Agbéyomé Kodjo répond : " Abass Kaboua sait de quelle manière j'ai impacté positivement sa vie. Je ne sais pas quel problème ce monsieur a. Ce qui est certain, c'est qu'il en a un ; mais en ce qui me concerne sur ce dossier dont il dit en savoir beaucoup, moi je le laisse avec sa conscience et son Dieu. "

Mais la question que certains observateurs se posent est de savoir ce qui s'est entre temps passé pour que ceux qui ont élaboré, publié et défendu un rapport alléguant que ce sont des personnalités proches du pouvoir qui sont les auteurs des incendies, en viennent à se dénoncer dans le même dossier.

Dans cette atmosphère devenue insupportable au sein du CST, Agbéyomé Kodjo a jugé bon de prendre ses responsabilités et de se projeter sur son futur politique.

Après la débâcle de l'opposition, notamment du CST aux dernières élections législatives, surtout la déception de OBUTS de ne pas se voir attribuer au moins un des 19 sièges gagnés par ce regroupement politique, et au regard des tensions déjà existantes, Kodjo Agbéyomé s'était muré dans un silence lourd, pour donner la chance à leur union factice. Mais c'était trop lui demander après tant d'injustices dans le partage d'un butin gagné collégialement. Une erreur que Kodjo n'est pas prêt de voir se

répéter en 2015.

A quelques mois du grand rendez-vous électoral de 2015, il est important pour les "présidentiables" de commencer déjà par baliser le chemin. C'est justement à ce jeu

que se prête Kodjo Agbéyomé en jetant un pavé dans le jardin du CST, soutenant publiquement l'Appel des Patriotes de Fulbert Attisso.

JPB

**Saisie d'Ivoire au Port Autonome de Lomé :**

**Le Togo ne peut servir de couloir de transit aux trafics d'ivoire, ...**

**Les forces de sécurité ont réalisé une belle prise en cette fin de mois de janvier au Port autonome de Lomé (PAL). 3,815 tonnes d'ivoire et 22,55 kg d'écaillés de pangolin : c'est le butin saisi par les hommes en képi, soigneusement dissimulé dans trois conteneurs chargés de grumes à destination du Vietnam.**

Cette saisie, conséquence des nouvelles mesures de sécurité prises par le gouvernement togolais depuis le soupçon d'un trafic d'ivoire en direction des pays asiatiques (notamment Hon Kong, Malaisie et Vietnam) vient à point nommer montrer la détermination des autorités togolaises de lutter contre différents trafics, notamment celui d'i-

nous menons une lutte acharnée, avec la collaboration de certains pays amis dont les Etats-Unis, la France et la Chine ", a expliqué le ministre André Johnson.

Face à ce fléau, le gouvernement a renforcé les barrières de contrôle. Ainsi, non seulement " les enquêtes se poursuivent afin que le réseau soit complètement démantelé ", mais également des dispositions sont prises au niveau des points stratégiques, notamment d'exportation pour freiner ce trafic en faisant passer au scanner tous les conteneurs, avant leur embarquement sur le terminal des conteneurs destinés à l'exportation.

Notons que le commerce de l'ivoire a été interdit en 1989 par la Convention sur le commerce inter-



Les ministres Yark (g) et André Johnson (dt)

voire.

C'est justement cette détermination qu'ont affichée, mardi dernier, les ministres Yark Damehame de la Sécurité et de la Protection Civile, et André Johnson de l'Environnement et des Ressources forestières, au cours d'une rencontre avec la presse.

" Nous sommes face à des réseaux de criminels suffisamment outillés et souvent lourdement armés. Le trafic des espèces menacées ne passera pas par notre pays. Raison pour laquelle

national des espèces menacées d'extinction (CITES). De 10 millions en 1900, la population des éléphants d'Afrique a chuté à 1,2 millions en 1990 et ils ne sont plus que quelque 500.000 aujourd'hui, selon les défenseurs de l'environnement.

A ce rythme et si rien n'est fait, les éléphants vont disparaître d'ici une décennie. Et les pays africains ne pourront que dire adieu à leur tourisme basé essentiellement sur la faune et la flore.

JPB

**Lumière**

**JE SUIS JUSTIFIE PAR LE SANG DE JESUS CHRIST**

Dans Actes 13 : 39, il est dit que quiconque croit est justifié par lui de toutes les choses dont vous ne pouvez être justifiés par la loi de Moïse. Le péché que vous connaissez, c'est l'adultère, le mensonge, l'escroquerie, le vol etc. Repentez-vous rapidement et quittez la loi sinon vous irez directement en enfer. Malheur à vous parce que vous pensez que c'est des 10 commandements et des 613 ordonnances que Jean parle. Si c'est le cas, Jean lui-même respecte les dix commandements, et vous les enfants de Moïse, respectez-vous les dix commandements ?

Vous qui ne payez pas vos impôts comme il faut, la douane comme il faut, qui vivez chaque jour dans la colère, dans la calomnie, dans les querelles, dans la jalousie, dans la haine et ce qui est très grave vous qui manquez de l'amour pour les frères et sœurs. Or l'amour, c'est le commandement de Christ. Vous dites aux hommes de respecter la loi de Moïse. Et vous, vos enfants et vos femmes, vous transgressez la loi de Christ qui est l'amour. Vous lisez la bible, vous prenez ce que qui vous arrange.

Dans le même passage de 1 Jean 3 : 10 " Que celui qui n'aime pas son frère, pourquoi vous laissez ce commandement pour vous attacher aux lois de Moïse qui sont abolies par le Sacrifice de Christ ? Vous avez raison, vous n'êtes pas de Dieu mais du diable, Satan. Et comme les Israélites accusaient Moïse, c'est le même esprit qui est en vous pour nous accuser. Mais sachez que l'obscurité et les ténèbres vous attendent.

Lisons encore 1 Jean 3 : 8 "Celui qui pêche est du diable". De quel péché Jean parle ? Toujours l'incrédulité. Si c'est les 10 Commandements et les 613 ordonnances, c'est que Jean aussi est du diable parce que lui aussi, il pêche chaque jour. Vous connaissez quelqu'un qui ne transgresse pas la loi de Moïse ? Et qui la respecte en totalité ? Interrogeons la Bible, l'Ancien et le Nouveau Testament.

Ecoutez cette bonne parole chaque lundi de 10 heures à 11heures sur radio Carré Jeune (RCJ 103.1 FM) Frère Koffi : 90 21 31 58

**Fait divers**

**UN BEBE DE DIX MOIS EN PRISON**

Depuis une dizaine de jours, un bébé de dix mois croupit dans une cellule insalubre de la brigade de gendarmerie de Mbouda. Il y a été coffré en même temps que sa génitrice.

Sans donner les véritables raisons de cette abomination, l'Ong Nouveaux droits de l'homme fait tout de même cette dénonciation à travers un rapport d'enquête d'un de ses démembrés basé à Bafoussam.

Avant son incarcération, le bambin ne souffrait visiblement d'aucun malaise notoire. Mais "aux dernières nouvelles, cet enfant serait entré dans une phase sanitaire critique due à une diarrhée aiguë contractée dans cette cellule de la brigade de gendarmerie de Mbouda dans laquelle les conditions d'hygiène et de salubrité ne sauraient même pas convenir aux animaux", rapporte laconique, la susdite organisation de défense des droits de l'homme.

Ce traitement ignoble infligé au pauvre bébé serait à en croire Ndh, sous ordre du parquet de Mbouda. "Par ailleurs, il s'agirait d'une affaire concernant le père dudit bébé qui serait lui même victime d'une cabale judiciaire et actuellement détenu à la prison de Mbouda", renseigne Ndh.

Source :La Nouvelle

## La Brasserie BB Lomé fête ses 50 ans

Créée le 04 mai 1964, la Brasserie BB Lomé fête ses 50 ans cette année. Les activités de cette commémoration ont été lancées le 05 janvier 2014 au Village Castel Beer, non loin de la frontière Togo-Ghana.

L'événement est marqué par une convention annuelle des Commerciaux du 05 au 08 Février, la célébration des employés ayant 50 ans en mai, et la célébration spéciale de la Fête des Travailleurs en mai.

" Pour les grossistes, une compétition de vente de février à avril est lancée avec pour lots principaux 11 voyages au Brésil (voir les matches de la Coupe du Monde 2014, dont les 2 demi-finales et la finale). Il y aura une fête annuelle des clients grossistes le samedi 08 février au Grand Rex transformé en un "Grand Village" pour accueillir nos Rois (Clients) et également une célébration des



Coupure du ruban à l'entrée du Village Castel Beer

clients ayant 50 ans en Octobre", a expliqué M. Jacques Elimbi, directeur commercial et marketing.

" Rendez-vous dans les bars, avec des animations plus percussives, un nouveau décor de la PILS en avril et pour slogan " Bière Togolaise depuis 1964 ", des journées portes ouvertes à l'attention de groupes organisés, et une fête de la Bière avec beaucoup d'innovations ", a-t-il

ajouté.

Le village Castel Beer est un point de vente de six bars aménagés par la municipalité, que la Brasserie BB Lomé a équipés en chaises, tables, etc. Castel Beer est à un prix spécial, deux (02) bouteilles à 1000 FCFA au lieu de 1300 FCFA et la girafe de bière pression de 3 litres à 3000 FCFA au lieu de 3500FCFA.

Carole AGHEY

## Pour le développement au Togo

### Le gouvernement et Plan Togo signent un partenariat

Le gouvernement togolais et l'ONG internationale Plan Togo ont signé, le mardi 4 février dernier à Lomé un partenariat axé sur le développement. Il s'agit notamment de lutter contre la pauvreté, de faciliter l'accès aux soins de santé communautaire, de promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes et les activités génératrices de revenus et de renforcer les capacités des communautés à la base. Des secteurs dans lesquels le gouvernement s'investit beaucoup. Ce coup de pouce permettra aux autorités d'intensifier leurs interventions.

C'est la ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Victoire Dogbé-Tomagah, et Mohamed Ibrahima Bah, représentant de Plan au Togo qui ont



Echange de documents

procédé à la signature du document de partenariat.

Plan Togo est une ONG de développement communautaire orientée vers les enfants. Présente au Togo depuis 1988, elle est très active par ses innombrables actions sur le terrain. Environ 10 milliards de Fcfa ont été consacrés en 2013 à des projets de développement communautaire dans 73 cantons (Régions Centrale et des Plateaux).

Pierre

## Selon le Rapport de la Banque mondiale sur l'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne

### "L'Afrique doit créer plus d'emplois productifs pour les jeunes si elle veut poursuivre sa croissance"

La Banque Mondiale, l'une des institutions financières principale partenaire des pays en voie de développement, a publié, le 27 janvier 2014 à son siège à Washington, un nouveau rapport régional exhaustif sur " L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne ". Ce rapport donne des pistes à cette partie de l'Afrique afin qu'elle puisse profiter de la grande richesse que constitue sa population très jeune pour amorcer son développement. Le document indique clairement que "L'Afrique doit créer plus d'emplois productifs pour les jeunes si elle veut poursuivre sa croissance". Ceci passe par ailleurs par la mise en place d'une éducation scientifique et technologique plus accessible aux jeunes Africains.

En Afrique subsaharienne, région où plus de la moitié de la population a moins de 25 ans, quelque 11 millions de jeunes Africains feront chaque année leur entrée sur le marché du travail, au cours de la prochaine décennie. Des millions d'emplois productifs et bien rémunérés devront donc être créés pour stimuler la croissance économique, réduire de façon significative la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée en Afrique, selon un nouveau rapport de la Banque mondiale sur l'emploi des jeunes dans la région.

Alors que, ces dernières années, de nombreuses économies africaines ont enregistré une croissance économique



impressionnante, les niveaux de pauvreté n'ont pas baissé autant que prévu dans la région, et les jeunes, à la recherche d'un emploi mieux rémunéré, continuent d'être désavantagés sur le marché du travail. Ceci est en partie dû au fait que de nombreux pays africains dépendent largement du pétrole, du gaz et de l'extraction minière, ressources qui dynamisent la croissance économique (sans diminuer pour autant le taux de pauvreté) et créent peu d'emplois pour les jeunes, population en pleine expansion.

Le nouveau rapport régional exhaustif sur le sujet, " L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne ", constate que dans un avenir proche, près de 80 % de la main-d'œuvre continuera de travailler dans de petites exploitations agricoles et des entreprises familiales. Bien que le secteur salarié formel se développe très rapidement dans certains pays, il ne peut créer suffisam-

ment d'emplois pour résoudre la problématique de l'emploi des jeunes, défi au centre des préoccupations des dirigeants africains aux quatre coins du continent.

" Favoriser les investissements dans de grandes entreprises créatrices d'emplois salariés dans le secteur 'formel' est fondamental, mais il ne s'agit que d'une solution partielle au défi de l'emploi des jeunes en Afrique ", explique Makhtar Diop, vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique. " Pour les millions de jeunes qui dépendent du secteur "informel" pour leur survie, il va falloir améliorer l'accès à la terre, aux infrastructures, aux formations professionnelles et au crédit pour leur permettre de prospérer. L'impact sera colossal pour les petits agriculteurs et entrepreneurs qui pourront prospérer à mesure que croissent les économies africaines, en collaboration étroite avec le secteur privé".

Selon Makhtar Diop, rendre l'éducation scientifique et technologique plus accessible aux jeunes Africains et mieux adapter l'enseignement supérieur aux besoins du marché du travail constituent désormais des priorités pour de nombreux pays d'Afrique. De nouveaux parten-

naires de développement comme la Chine, l'Inde et le Brésil s'attachent, en partenariat avec la Banque mondiale, à développer des formations scientifiques pour les jeunes Africains.

Selon ce nouveau rapport, l'industrie manufacturière, les services et l'agriculture sont traditionnellement des secteurs à haute intensité de main-d'œuvre, capables de générer des emplois productifs pour les jeunes. Alors que la population vieillit dans d'autres régions du monde, la main d'œuvre africaine, jeune et qualifiée, pourrait devenir très prisée à l'international à condition que les gouvernements africains investissent dans l'éducation et la formation professionnelle des jeunes.

Par exemple, le rapport souligne que les jeunes qui avaient reçu des subventions en espèces du Fonds d'action sociale du nord de l'Ouganda (Northern Uganda Social Action Fund) pour financer leur formation professionnelle et acquérir des biens pour démarrer leur entreprise, gagnaient 41 % de plus que ceux qui n'avaient pas bénéficié d'un tel appui. Pourquoi ? Parce que près des trois quarts d'entre eux avaient utilisé ces fonds pour suivre une formation professionnelle leur permettant d'opter pour un métier nécessitant des compétences particulières. Pour les jeunes femmes, ce programme, en brisant le cycle de la pauvreté, a eu un impact particulièrement bénéfique.

Des données récentes montrent également que les program-

mes encourageant les jeunes à acquérir un éventail de compétences complémentaires sont très prometteurs. Au Liberia, un programme ciblant des adolescentes et des jeunes femmes, offrant un mélange de compétences techniques, comportementales et commerciales, s'est avéré très efficace pour accroître leurs revenus et leur permettre d'obtenir un meilleur emploi. Ainsi, les jeunes femmes ayant suivi la formation alliant compétences commerciales et comportementales ont vu leurs revenus mensuels augmenter de 75 dollars, soit une hausse de 115 %.

" Les pouvoirs publics doivent aborder le défi de l'emploi des jeunes sous deux angles : ils doivent non seulement œuvrer à améliorer le climat des affaires mais aussi investir dans l'éducation et la formation des jeunes pour leur offrir de meilleures perspectives d'avenir ", souligne Deon Filmer, économiste principal à la Banque mondiale, et coauteur du rapport.

Selon Louise Fox, ancienne économiste principale à la Banque mondiale, qui enseigne actuellement à l'Université de Californie à Berkeley, "Promouvoir les investissements et la compétitivité, améliorer la qualité de l'enseignement primaire, fournir aux jeunes enfants une alimentation nutritive et procurer des soins de santé de base à l'ensemble de la population sont autant de facteurs qui permettront d'accroître la productivité".

Pierre/Banque mondiale

**Publication du rapport d'audit des marchés passés en 2011****L'ARMP veut garantir la conformité et la transparence dans l'attribution des marchés publics**

L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) a procédé le mardi 28 janvier dernier à la publication des résultats de l'audit de conformité des marchés publics passés en 2011 au Togo. Instrument important dans le processus de l'amélioration de la bonne gouvernance économique et financière, l'ARMP a procédé à l'audit de nombreuses autorités contractantes (Présidence de la République, CEET, SAZOF, Togo Telecom, ministère des Travaux publics, Lonato, etc...)

Le rapport présenté par le Directeur Général, Théophile René Kapou, révèle de nombreux dysfonctionnements liés notamment à l'insuffisance de documentation, l'inexistence d'un système d'archivage, la carence de production de rapports, les surestimations des quantités, etc.

**Voici le rapport d'audit des marchés passés en 2011**

En effet, le décret n° 2009-296/PR du 30 décembre 2009, portant missions, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), en son article 49, fait obligation à notre institution de faire "procéder, au plus tard le 1er mars suivant la fin de l'exercice budgétaire, à des audits indépendants, confiés à des cabinets d'audit indépendants de réputation professionnelle, et préalablement recrutés dans le respect des dispositions en vigueur".

Dans cette optique, l'Autorité de régulation des marchés publics a fait procéder, au cours de l'année 2012, la première de plein exercice de fonctionnement de l'ARMP, à l'audit des marchés publics passés en 2010 financé par la Banque Mondiale et dont la réalisation constituait une des conditions posées par cette banque pour le déblocage de l'appui budgétaire à accorder au gouvernement togolais au cours de cette période. L'audit des marchés publics passés en 2011, dont la publication fait l'objet de la présente rencontre, a été réalisé par deux (2) cabinets d'audit indépendants, recrutés par l'ARMP sur ses ressources propres. Il s'agit des cabinets :

- Fiducia Consulting Group (FCG) du Bénin ;
- Audit & Conseil Réunis (ACR) du Togo.

La mission assignée à ces deux (2) cabinets est de vérifier le processus de passation, de gestion et d'exécution des marchés publics et des délégations de service public conclus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011 par un échantillon d'autorités contractantes assez représentatif, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par le Code des marchés en vigueur.

Les objectifs spécifiques visés par cette mission doivent conduire les cabinets à :

- o émettre une opinion sur les procédures suivies pour la passation des marchés sur la base d'un échantillon des mar-

chés passés ;

o effectuer un audit physique, à travers une vérification physique de la réalisation des marchés exécutés au titre de l'année 2011 et en contrôler la conformité physique des travaux et la matérialité des dépenses ;

o vérifier la conformité des procédures de passation de ces marchés aux principes et dispositions de passation de marchés (Loi, Code et textes d'application) entrés en vigueur en janvier 2011 ;

o examiner et évaluer les situations d'attribution des marchés négociés, avec une déduction en fin de revue, d'une part, de leur pourcentage en montant et en nombre par rapport à l'ensemble des marchés passés par l'autorité contractante et d'autre part, les pourcentages en montant et en nombre de marchés non conformes à la réglementation en vigueur ;

o exprimer une opinion et des recommandations sur le système de classement et d'archivage des documents de passation de marchés ;

o formuler des recommandations pour le futur.

**I. METHODOLOGIE ET ECHANTILLONNAGE**

Sur un total de 64 autorités contractantes dénombrées en 2011, un échantillon aléatoire de 39 ont été auditées soit une proportion de 61%. Les autorités contractantes auditées ont été réparties entre les deux (2) cabinets recrutés à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt. En outre, les marchés audités ont été sélectionnés sur la base des critères suivants :

- le seuil financier du marché,
- la spécificité,
- la complexité,
- le degré de sensibilité (gré à gré, contentieux).

Ainsi, le groupe 1 d'autorités contractantes audités par le cabinet Audit et Conseil Réunis (ACR), se compose de :

**" Au titre des institutions de la République et des ministères :**

- Présidence de la République ;
- Premier ministre ;
- Cour des comptes ;
- Ministère de la santé ;



- Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise ;
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- Ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;
- Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;

- Ministère de l'économie et des finances ;
- Ministère des transports ;

- Ministère de l'environnement et des ressources forestières ;
- Ministère de la défense et des anciens combattants ;

- Ministère du tourisme ;
- Ministère des mines et de l'énergie.

- Ministère des sociétés d'Etat et établissements publics :

- Société des Télécommunications du Togo (TOGO TELECOM) ;
- Port Autonome de Lomé (PAL) ;
- Nouvelle Société Cotonière du Togo (NSCT) ;
- Loterie Nationale du Togo (LONATO) ;
- Autorité de Régulation des secteurs des Postes et Télécommunications (ART&P) ;
- Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) ;
- Togo Cellulaire (TOGOCEL) ;
- Autorité de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSE).

**" Au titre des sociétés d'Etat et établissements publics :**

- Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) ;
- Société Togolaise des Eaux (TdE) ;

- Société Aéroportuaire de Lomé Tokoin (SALT) ;
- Université de Lomé ;

- Société d'Administration de la Zone Franche (SAZOF) ;
- Université de Kara.

Le second groupe d'autorités contractantes auditées par le cabinet Fiducia Consulting Group (FCG) comprend :

**"Au titre des ministères :**

- Ministère des travaux publics ;
- Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- Ministère délégué auprès du MAEP, chargé des infrastructures rurales ;

- Ministère de l'urbanisme et de l'habitat ;
- Ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes ;

- Ministère auprès du PR chargé de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire ;
- Ministère de la sécurité et de la protection civile ;

- Ministère de la communication ;
- Ministère du commerce et de la

promotion du secteur privé ;

- Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales.

**" Au titre des sociétés d'Etat et établissements publics :**

- Société des Télécommunications du Togo (TOGO TELECOM) ;
- Port Autonome de Lomé (PAL) ;

- Nouvelle Société Cotonière du Togo (NSCT) ;
- Loterie Nationale du Togo (LONATO) ;

- Autorité de Régulation des secteurs des Postes et Télécommunications (ART&P) ;
- Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) ;

- Togo Cellulaire (TOGOCEL) ;
- Autorité de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSE).

**" Au titre des collectivités territoriales :**

- Commune de Lomé.

**II. LES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'AUDIT****A. LES RESULTATS DE L'AUDIT DU GROUPE 1**

De l'analyse des résultats des audits effectués par le cabinet Audit & Conseil Réunis, on retient principalement ce qui suit

Au total, cent trente-six (136) marchés ont été passés par les autorités contractantes pour un montant total de Vingt-quatre Milliards Deux Cent Quatre Vingt Quatorze Millions Dix Sept Mille Cinq Cent Soixante Douze (24 294 017 572) FCFA.

" La part des marchés passés par appel d'offres ouvert représente 79% en nombre et 86% en valeur.

" Le cumul des marchés passés en mode gré à gré ne représente que 5% de l'ensemble des marchés passés.

Concernant l'analyse de la passation et de l'exécution des marchés publics et délégations de service public, les principaux constats du cabinet ACR sont

les suivants :

- une carence documentaire : toutes les autorités contractantes ne disposent pas de système d'archivage adéquat ; chez certaines, l'archive est inexistante : manque de local approprié, sécurisée, étagères de rangement, armoires et système de référencement et de numérotation des dossiers etc...

- Difficulté de situer les responsabilités dans le respect de délais en l'absence de pièces et correspondances administratives. A preuve, l'inexistence d'un système d'archivage a limité la mission d'audit dans la vérification des délais moyens de traitement des dossiers au niveau des commissions et de la DNCMP ;

- Carence de production de rapports : aucune autorité contractante n'élabore en fin d'exercice un rapport sur l'exécution des marchés passés. Il s'agit là d'une situation de non-conformité avec les dispositions de l'article 6 du décret 2009-277 du 11 novembre 2009 qui dispose que " La personne responsable des marchés est tenue d'établir un rapport d'exécution de chaque marché relevant de sa compétence selon un modèle défini par arrêté du Ministre des finances et d'en fournir une copie à la Direction nationale de contrôle des marchés publics, à l'Autorité de régulation des marchés publics et à la Cour des Comptes ".

- Aucune autorité contractante ne s'est conformée aux étapes de la passation et d'exécution des marchés publics. Pour le cas particulier des marchés publics de gré à gré : Sur les huit (08) marchés passés par entente directe recensés, trois (03) soit 38% n'ont pas respecté le Code des marchés publics et délégations de service public ;

En ce qui concerne l'audit de l'exécution physique des marchés publics, il a couvert certains travaux de construction de bâtiments, des travaux de génie civil, d'assainissement et de fournitures.

Il révèle :

- " que la majorité des travaux et fournitures réceptionnés ne sont pas conformes aux spécifications techniques mentionnées dans les DAO ;
- " des incohérences entre les projets et les réalisations ;
- " l'existence de malfaçons et mauvais fonctionnement des ouvrages et biens acquis.

les suivants :

- une carence documentaire : toutes les autorités contractantes ne disposent pas de système d'archivage adéquat ; chez certaines, l'archive est inexistante : manque de local approprié, sécurisée, étagères de rangement, armoires et système de référencement et de numérotation des dossiers etc...

- Difficulté de situer les responsabilités dans le respect de délais en l'absence de pièces et correspondances administratives. A preuve, l'inexistence d'un système d'archivage a limité la mission d'audit dans la vérification des délais moyens de traitement des dossiers au niveau des commissions et de la DNCMP ;

- Carence de production de rapports : aucune autorité contractante n'élabore en fin d'exercice un rapport sur l'exécution des marchés passés. Il s'agit là d'une situation de non-conformité avec les dispositions de l'article 6 du décret 2009-277 du 11 novembre 2009 qui dispose que " La personne responsable des marchés est tenue d'établir un rapport d'exécution de chaque marché relevant de sa compétence selon un modèle défini par arrêté du Ministre des finances et d'en fournir une copie à la Direction nationale de contrôle des marchés publics, à l'Autorité de régulation des marchés publics et à la Cour des Comptes ".

- Aucune autorité contractante ne s'est conformée aux étapes de la passation et d'exécution des marchés publics. Pour le cas particulier des marchés publics de gré à gré : Sur les huit (08) marchés passés par entente directe recensés, trois (03) soit 38% n'ont pas respecté le Code des marchés publics et délégations de service public ;

En ce qui concerne l'audit de l'exécution physique des marchés publics, il a couvert certains travaux de construction de bâtiments, des travaux de génie civil, d'assainissement et de fournitures.

Il révèle :

- " que la majorité des travaux et fournitures réceptionnés ne sont pas conformes aux spécifications techniques mentionnées dans les DAO ;
- " des incohérences entre les projets et les réalisations ;
- " l'existence de malfaçons et mauvais fonctionnement des ouvrages et biens acquis.

**B. LES RESULTATS DE L'AUDIT DU GROUPE 2**

Echantillonnage des marchés publics audités

Sur un total de cinq cent

**Suite à la page 7**

# L'ARMP veut garantir la conformité et la transparence dans l'attribution des marchés publics

Suite de la page 7



trente trois (533) marchés recensés, le cabinet FCG en a sélectionné cent (100) soit une proportion de 19%. Cet échantillon, a été établi de manière à couvrir aussi bien la nature des marchés (travaux, services, fournitures) que leur mode de passation et leur montant.

" Audit de la passation et de l'exécution des marchés publics

S'agissant de l'avis émis sur la passation et l'exécution des marchés publics au niveau des dix-neuf (19) autorités contractantes auditées par le cabinet FCG, on retient que :

- 44% des marchés ont été passés en violation des dispositions applicables ;

- 37% sont en accord avec les dispositions applicables ;

- Le manque d'information n'a pas permis aux consultants d'exprimer son avis pour 19% des marchés.

Au total, seize (16) autorités contractantes sur les dix-neuf (19) auditées ont passé leurs marchés en violation des dispositions applicables. Au nombre des violations constatées, on peut citer :

- l'absence de mise en concurrence dans le cadre de la passation de certains marchés publics sans que la procédure de gré à gré prévue soit observée ;

- le fractionnement de marché, notamment au niveau du Ministère de l'urbanisme et de l'habitat ;

- l'attribution de marchés publics sans tenir compte des conditions prévues dans le DAO ;

- l'attribution de marchés publics par la procédure de gré à gré sans la soumission de l'avis de la DNCMP à l'ARMP, alors que le montant des marchés dépasse le seuil de 10% du montant total des marchés publics passés ;

Pour les trois (03) autres, le cabinet n'a pas pu obtenir les documents relatifs à la passation et à l'exécution pour certains marchés publics sélectionnés pour en tirer des conclusions. Il s'agit :

- du ministère de la sécurité et de la protection civile ;

- du ministère délégué auprès du MAEP, chargé des infrastructures rurales ;

- de la Commune de Lomé.

## " Proportion de marchés publics passés selon les procédures dérogatoires

Les procédures dérogatoires que sont l'appel d'offres restreint et le gré à gré sont des méthodes bien encadrées et prévues par le Code des marchés publics et délégations de service public. Autrement dit, il s'agit de procédures réglementaires dont l'exercice s'effectue dans des conditions bien précises.

L'audit montre que 34% des marchés publics passés par les autorités contractantes auditées l'ont été selon les procédures dérogatoires, notamment 23% suivant la méthode d'appel d'offres restreint et 11% selon la méthode du gré à gré.

La LONATO et TOGOTELECOM sont les autorités contractantes qui ont le plus utilisé la procédure du gré à gré.

L'important est de savoir si ces autorités contractantes respectent les dispositions en la matière.

**NB** : La proportion de " non défini " est de 45% ; ceci est dû au fait que les informations communiquées par certaines autorités contractantes ne renseignent pas sur les modes de passation des marchés publics de l'exercice 2011. Il s'agit de :

- Ministère délégué auprès du MAEP, chargé des infrastructures rurales ;

- Ministère des travaux publics ;

- Ministère auprès du PR chargé de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire ;

- Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) ;

- Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales.

L'ampleur de cette insuffisance a un impact direct sur la qualité des statistiques nationales sur les marchés publics.

## " Délais de passation des marchés publics

Les délais prévus dans la mise en œuvre de la passation des marchés publics n'ont pas été globalement respectés. Les auditeurs ont manqué d'informations pour apprécier certains délais, d'où la nécessité d'améliorer l'organisation des autorités contractantes, notamment en ce qui concerne l'archivage des marchés passés.

L'avis du cabinet concernant cette rubrique est une " performance non satisfaisante ".

## " Audit de physique des marchés publics

La vérification du cabinet révèle les constats suivant :

- la plupart des marchés publics réceptionnés ne sont

pas conformes aux spécifications techniques mentionnées dans les DAO ;

- l'incohérence entre les réalisations physiques constatées et les factures établies ;

- la surestimation des quantités ;

- la non consistance des travaux réalisés.

Exemple : S'agissant du marché relatif au tronçon Anié-Palakoko, la mission d'audit a constaté sur le terrain deux dalots non démolis alors que ce poste a été facturé à 100% dans le décompte final.

## " En ce qui concerne l'audit de matérialité des marchés publics passés

Au terme de l'audit technique, le cabinet FCG a constaté aussi l'insuffisance de la documentation ; ce qui ne permet pas d'apprécier certains marchés. Par ailleurs, l'archivage des mémoires des marchés n'est pas satisfaisant au point que le cabinet n'a pas pu obtenir de documents nécessaires pour apprécier le suivi des travaux. Il est donc nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de passation des marchés publics sur la réglementation en vigueur en matière des marchés publics et délégations de service public et d'envisager, à court terme la mise en place et la formation des autorités contractantes sur l'archivage des documents de marchés.

## III. LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES CABINETS D'AUDIT

Il convient de rappeler que ces recommandations s'appliquent à une situation qui prévalait en 2011 et par conséquent, quelques-unes d'entre elles peuvent paraître inopportunes dans le contexte actuel. Néanmoins, nous allons en évoquer les plus pertinentes.

Les principales recommandations formulées par les cabinets ACR et FCG sont les suivantes :

- mettre en place une disposition complémentaire à l'article 2 du décret n° 2009-297/PR du 30 décembre 2009 pour encadrer la nomination des PRMP des services publics par les ministres afin qu'ils désignent comme PRMP les titulaires d'une fonction technique stable au sein de leur département ministériel ;

- définir une modalité claire de motivation financière pour les PRMP et les membres des commissions de passation et de contrôle des marchés des autorités contractantes ;

- mettre en place des moyens financiers à la disposition des services publics (ministères) pour créer, organiser et maintenir les archives des mar-

chés qu'ils passent ;

- exiger que les structures de passation des marchés soient dotées de locaux devant servir surtout à la conservation des dossiers de passations de marchés publics ;

- mettre en place une procédure d'archivage électronique des informations liées aux marchés publics ;

- confier le suivi et le contrôle des travaux à des bureaux d'études disposant de compétences et qualifications requises.

En outre, ces cabinets recommandent :

- que la DNCMP initie un cachet " BON A LANCER " qui sera apposé sur les DAO/DP lors de leur validation, du moins, pour les DAO/DP qui atteignent ses seuils de compétences ;

- que l'ARMP, en collaboration avec la DNCMP, continue la formation des acteurs de la chaîne de passation des marchés, pour une meilleure appropriation des dispositions du Code des Marchés Publics en vigueur. Dans ce cadre, il est indiqué de mettre en place un plan national de renforcement de capacités des acteurs de la chaîne de passation et d'exécution des marchés publics ;

- que les autorités contractantes veillent à l'enregistrement des marchés publics par les titulaires aussitôt après leur approbation avant toute exécution. De même, qu'elles prennent systématiquement une copie des marchés signés et qui ont fait l'objet d'un enregistrement ;

- que des dispositions soient prises pour rendre disponibles les différents procès-verbaux de réception des ouvrages et fournitures.

Voilà donc brièvement présenté les résultats de l'audit de conformité des marchés publics passés en 2011 par un échantillon représentatif des autorités contractantes, que l'Autorité de régulation des marchés publics a commandité pour se conformer aux dispositions des textes en vigueur.

Avant de passer à la phase des échanges, permettez-moi de vous rappeler que les marchés publics audités datent de l'année 2011, au moment même où le gouvernement mettait en place le dispositif de gestion des marchés publics issu des réformes engagés pour améliorer sa gouvernance économique et financière.

C'est sans nul doute ce qui justifie l'énorme écart qui a pu être constaté entre les usages en vigueur au sein des autorités contractantes et les normes et dispositions prévues par les nouveaux textes législatifs et réglementaires.

Tout ceci pour vous dire,

Mesdames et Messieurs, que ces audits de conformité ne peuvent pas, dans le contexte de l'époque, nous fournir une bonne appréciation du niveau de maîtrise de la procédure de passation des marchés publics par les différentes autorités contractantes, dans la mesure où les anciennes pratiques étaient encore en vigueur en 2011.

A titre d'exemple, l'élaboration et la publication des plans de passation des marchés publics (PPM) a été rendu obligatoire seulement à partir de janvier 2013, le temps pour l'ARMP et la DNCMP de doter les acteurs de l'administration publique en techniques d'élaboration de cet outil de gestion.

En revanche, les audits des marchés publics passés en 2012 et en 2013 dont la procédure de recrutement des consultants indépendants est en cours, nous renseigneront mieux sur les degrés d'application des textes en vigueur.

## IV. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Au regard des constats et des recommandations des audits des marchés publics passés en 2010 et en 2011, l'ARMP a déjà pris des mesures à court et à moyen termes pour assurer le suivi de la mise en œuvre des rapports produits par les consultants. Elles concernent essentiellement :

- la transmission du rapport aux institutions de la République prévues par les textes en vigueur ;

- l'élaboration d'un plan de suivi de la mise en œuvre des recommandations ;

- la mise en application de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances relatif à l'intéressement des PRMP et membres des CCMP et CPMP ;

- l'organisation d'un atelier d'analyse de la faisabilité de mise en place d'un centre d'archivage ;

- l'intensification des actions de formation à l'intention des autorités contractantes ;

- la relecture des textes relatifs aux marchés publics.

Je terminerai cette présentation en vous rappelant que vous pouvez consulter, l'intégralité des rapports de chacune de la quarantaine d'autorités contractantes dont les marchés ont été audités au titre de l'année 2011.

Des CD renfermant l'ensemble de ces supports seront mis à votre disposition dans quelques instants.

Je vous remercie de votre aimable attention et vous annonce, avec plaisir que nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions.

## VOUS QUI AVEZ LA "CLE"! CONNAISSEZ-VOUS LES FORFAITS "JOUR" ET "SEMAINE"?



Chaque fois que le client se plaint ou exige, TOGO TELECOM agit et propose. Avec la clé HELIM NOMADE, c'est pareil. Découvrez les nouveaux forfaits.

Vous avez manifesté l'intérêt de surfer en un temps plus court compte tenu de votre disponibilité et de vos besoins. Voici pour vous les forfaits

"jour" et "semaine".

### FORFAIT HELIM "SEMAINE"

Jusqu'ici, vous n'avez connu que les forfaits mensuels, qu'il soit au volume ou à la durée. Avec le forfait semaine, TOGO TELECOM vous offre une taxation au volume. Votre volume de téléchargement est de 1Go avec une durée de validité d'une semaine. Votre vitesse de téléchargement est de 2,8 Mb/s et vous ne payez que 5000 F CFA.

### FORFAIT HELIM "JOUR"

Vous, vous rêvez de naviguer pendant seulement un jour à cause de votre emploi du temps chargé et du travail ponctuel que vous vous apprêtez à faire. Pas de problème! Avec seulement 1000 F CFA, vous avez un volume de téléchargement de 512 Mo sur votre clé HELIM NOMADE, avec une vitesse de téléchargement de 2,8 Mb/s. Evidemment votre durée de validité est d'un jour.

### BIENTÔT...

Les surprises avec TOGO TELECOM, ce n'est pas encore terminé. Pour vous qui travaillez de façon encore plus ponctuelle, nous vous réservons des offres encore plus adaptées. Je ne vous en dit pas plus. En attendant, appelez et réservez vos forfaits Helim JOUR ET Helim SEMAINE.

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENT, APPELEZ LE 112!**